

DM

Pédagogie inversée

L'Europe entre Restauration et Révolution (1814-1848)

I. L'échec des monarchies constitutionnelles en France.

Après la chute de Napoléon, les Bourbons reviennent au pouvoir en France : c'est la Restauration. Louis XVIII et Charles X les deux frères cadets de Louis XVI, se succèdent sur le trône (1814-1825 et 1825-1830) et mettent en œuvre leur vision de la monarchie constitutionnelle.

1 Louis XVIII octroie la Charte (4 juin 1814)

« Bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, [...] nous avons dû [...] apprécier les effets des progrès toujours croissants des Lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel. Nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne [...].

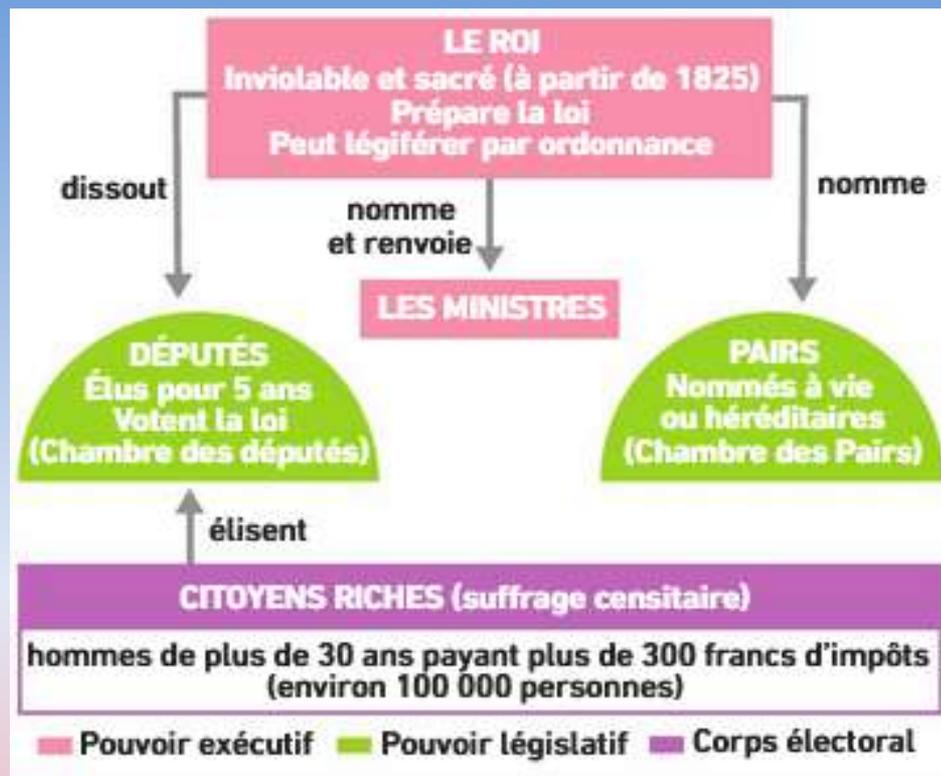
Lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée ; mais quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même [...].

Art. 1 Les Français sont égaux devant la loi. [...]

Art. 4 Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit. [...]

Art. 6 Cependant, la religion catholique [...] est la religion d'État. [...]

Art. 8 Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. »



2 Le système politique de la Charte de 1814

1. Montrez que la Charte est un compromis entre l'Ancien régime et la Révolution. (3 points).
2. Quels sont les pouvoirs politiques du roi et du peuple sous la restauration ? (2,5 points).

3. Comment Charles X montre-t-il son attachement à l'Ancien régime ? (2 points).

4. Pourquoi les ordonnances royales de 1830 apparaissent-elles comme une provocation aux yeux des députés d'opposition ? (2 points).



Charles X (1757-1836)

Dernier frère de Louis XVI, Charles X succède à Louis XVIII à sa mort le 16 septembre 1824. Ce dernier roi de la dynastie des Bourbons tient aux symboles traditionnels. Au pouvoir de 1824 à 1830, il est le chef des ultras et renoue avec une tradition contre-révolutionnaire tout en maintenant la Charte. Il est favorable à ce que l'Église joue un plus grand rôle dans la société aux côtés de la monarchie. Certaines lois (notamment celle contre le sacrilège en 1825) et l'intransigeance royale, dans un contexte de crise économique, suscitent une opposition vive et croissante.



Le sacre de Charles X à Reims, le 29 mai 1825

François Gérard, *Le Sacre de Charles X à Reims, le 29 mai 1825*, huile sur toile, 972 x 514 cm (Musée national du château de Versailles).

Alors que son frère Louis XVIII avait renoncé à la tradition du sacre, Charles X est acquis aux idées des ultras et renoue avec le cérémonial d'Ancien Régime.

6 Les ordonnances de 1830

En juillet 1830, après l'élection d'une Chambre des députés où l'opposition est majoritaire, Charles X promulgue quatre ordonnances qui apparaissent comme une provocation pour les libéraux.

« Première ordonnance

Art. 1 La liberté de la presse [...] est suspendue.

Art. 2 Nul journal [...] ne pourra paraître [...] qu'en vertu de l'autorisation [...] obtenue [par] les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Deuxième ordonnance¹

Art. 1 La chambre des députés [...] est dissoute. »

Le Moniteur universel, 26 juillet 1830.

1. Les deux autres ordonnances réduisent le nombre d'électeurs par un nouveau calcul du cens et prévoient de nouvelles élections législatives pour septembre 1830.

La politique autoritaire de Charles X pousse les Parisiens à se soulever. Du 27 au 29 juillet 1830, journées connues sous le nom des « Trois glorieuses », environ 10 000 insurgés dressent des milliers de barricades. Les combats font un millier de victimes et obligent Charles X à abdiquer et à quitter le pays.

CHRONOLOGIE

26 juillet 1830 Publication des quatre ordonnances de Charles X (rédigées le 25 juillet).

27 juillet 44 journalistes signent et publient une protestation officielle contre les ordonnances. Début des émeutes.

28 juillet Insurrection parisienne généralisée ; combats acharnés à l'Hôtel de Ville ; refus de Charles X de retirer les ordonnances.

29 juillet Les insurgés, républicains en tête, contrôlent le Louvre et les Tuileries ; La Fayette est nommé chef de la Garde nationale.

31 juillet À l'Hôtel de Ville, La Fayette s'enroule dans un drapeau tricolore avec Philippe d'Orléans, cousin de Charles X et premier prince du sang.

2 août Abdication de Charles X.

9 août Philippe d'Orléans est intronisé et devient Louis-Philippe I^{er}.

16 août Charles X quitte la France pour l'Angleterre.

2 Le témoignage de l'écrivain Alfred de Vigny sur 1830

« **Mardi 27 juillet.** Aujourd'hui commencent les soulèvements populaires. Les ordonnances du 25 en sont la cause. Le roi va à Compiègne et laisse les ministres faire feu sur le peuple. Dès l'avènement de Charles X, j'avais prédit qu'il tenterait d'arriver au gouvernement absolu.

Mercredi 28. Je ne puis traverser Paris. Les ouvriers sont lâchés [...]. Ils tuent, sont fusillés, et poursuivis par la Garde royale [...].

Judi 29. Attaque des casernes de la rue Verte et de la Pépinière. Bravoure incomparable des ouvriers serruriers. En vingt minutes, les deux casernes prises.

Vendredi 30. Pas un prince n'a paru. Les pauvres braves de la Garde sont abandonnés sans ordres, traqués partout, chassés partout. Paris est libre. Donc, en trois jours, ce vieux trône sapé ! »

Alfred de Vigny. *Journal d'un poète*, 1867.

5. Comment se déroulent les journées de l'été 1830 et quelles en sont les causes ? (2 points).



6. Comment Delacroix montre-t-il l'union nationale lors des Trois glorieuses. (2 points).

4 **La Liberté guidant le peuple**

Eugène Delacroix (1798-1863), huile sur toile, 325 x 260 cm, 1830-1831 (Musée du Louvre, Paris).

- ① L'allégorie de la liberté ② Le drapeau de la Révolution ③ Un ouvrier des manufactures
④ Un bourgeois ou un maître-artisan ⑤ Un étudiant polytechnicien (bicorne) ⑥ Un « gamin de Paris » avec le sac d'un soldat de Charles X et des pistolets de cavalerie ⑦ Un ouvrier récemment arrivé de la campagne, blessé ⑧ Des cadavres de soldats de Charles X ⑨ Les tours de la cathédrale Notre-Dame ⑩ La signature du peintre



1 Louis-Philippe I^{er} prête serment sur la Charte

François Gérard, huile sur toile, 156 x 222 cm, 1834 (Musée national du château de Versailles).

Le roi est présenté au pied du trône, en uniforme de la Garde nationale.

3 L'évolution du suffrage en France

Pour gouverner, Louis-Philippe s'appuie sur la bourgeoisie, favorisée par le suffrage censitaire.

	Restauration (loi de 1817)	Monarchie de Juillet
Électeurs		
Âge	30 ans	25 ans
Cens	300 francs ¹	200 francs (100 francs dans certains cas)
Nombre d'électeurs	100 000	167 000 (1831) 243 000 (1846) ²
Pourcentage de la population	0,2 %	0,68 % (1831) 2,3 % (1846)
Éligibles		
Âge	40 ans	30 ans
Cens	1 000 francs	500 francs

1. En 1820, la loi du « double vote » permet aux électeurs les plus riches de voter deux fois. 2. Cette augmentation du nombre d'électeurs est liée à une période de relative prospérité économique qui permet un enrichissement de la population.

2 La Charte révisée de 1830

En 1830, Louis-Philippe prête serment sur une Charte amendée.

« LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux Chambres le 7 août et acceptée par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivants :

Art. 1 Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Art. 4 Leur liberté individuelle est également garantie [...].

Art. 5 Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Art. 7 La censure ne pourra jamais être rétablie.

Art. 12 La personne du roi est inviolable et sacrée [...]. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Art. 14 La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

Art. 67 La France reprend ses couleurs. À l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 70 Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées. »



5 Un régime orléaniste en difficulté et critiqué

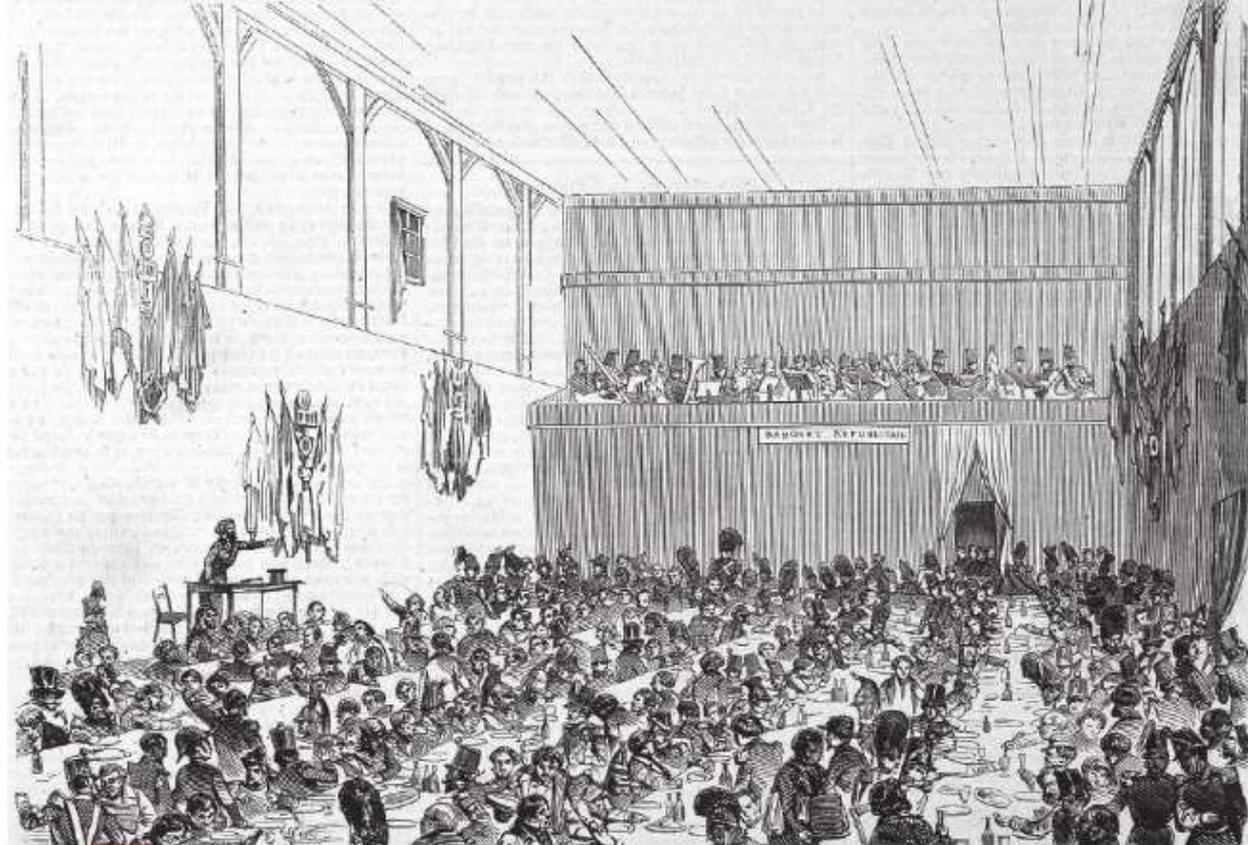
« Si nos industries, notre commerce, notre crédit financier, sont dans un état alarmant de souffrance, je pourrais dire de ruine imminente, à qui la faute ? À qui imputer la responsabilité ? Au système qui pèse si lourdement sur nous depuis seize ans ! C'est vainement que, pour se défendre, il invoque, comme cause de cette détresse, un accident calamiteux, mais passager : le peu d'abondance des céréales. À la veille de 1789, pour masquer d'autres plans, couvrir d'autres désordres, on l'invoquait aussi. Ce n'est là que la dernière goutte qui fait déborder le vase déjà trop plein. Ledru-Rollin ajoute, en se rangeant au nombre de ceux qui prédisent la chute du gouvernement : encore un coup, au lieu d'attendre des réformes d'un pareil régime, ce qu'il faudrait faire avant tout, c'est de cesser de le défendre et de le réformer lui-même. »

Discours d'Alexandre Ledru-Rollin
(député républicain du Mans)
à la Chambre des députés,
le 8 février 1847.

5 C'était vraiment bien la peine de nous faire tuer !

Dernière planche publiée dans *La Caricature* au moment où la Chambre des députés, après l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe, délibère sur le projet de loi contre la presse. La loi fut votée le 9 septembre et *La Caricature* cessa alors de paraître.

Lithographie, Honoré Daumier, *La Caricature*, 27 août 1835. Musée d'art et d'histoire, Saint-Denis (93).



6 La campagne des banquets (1847-1848)

« Banquet républicain dans la salle du Jeu de paume à Versailles », gravure tirée de *L'illustration*, 1848.

Les réunions politiques étant interdites, les républicains contournent la loi et organisent en 1847-1848 des banquets qui permettent à l'opposition de s'exprimer. Les toasts portés au cours de ces banquets sont un moyen détourné de critiquer le gouvernement.

7. A partir des deux précédentes diapos et de celle ci-contre rédigez une courte synthèse expliquant dans quelle mesure Louis-Philippe a répondu aux attentes de la population : les progrès réalisés par rapport à la Restauration ; les limites de son action politique ; les oppositions. (7 points).

L'Europe entre Restauration et Révolution (1814-1848)

- I. L'échec des monarchies constitutionnelles en France.
- II. L'ordre européen menacé.

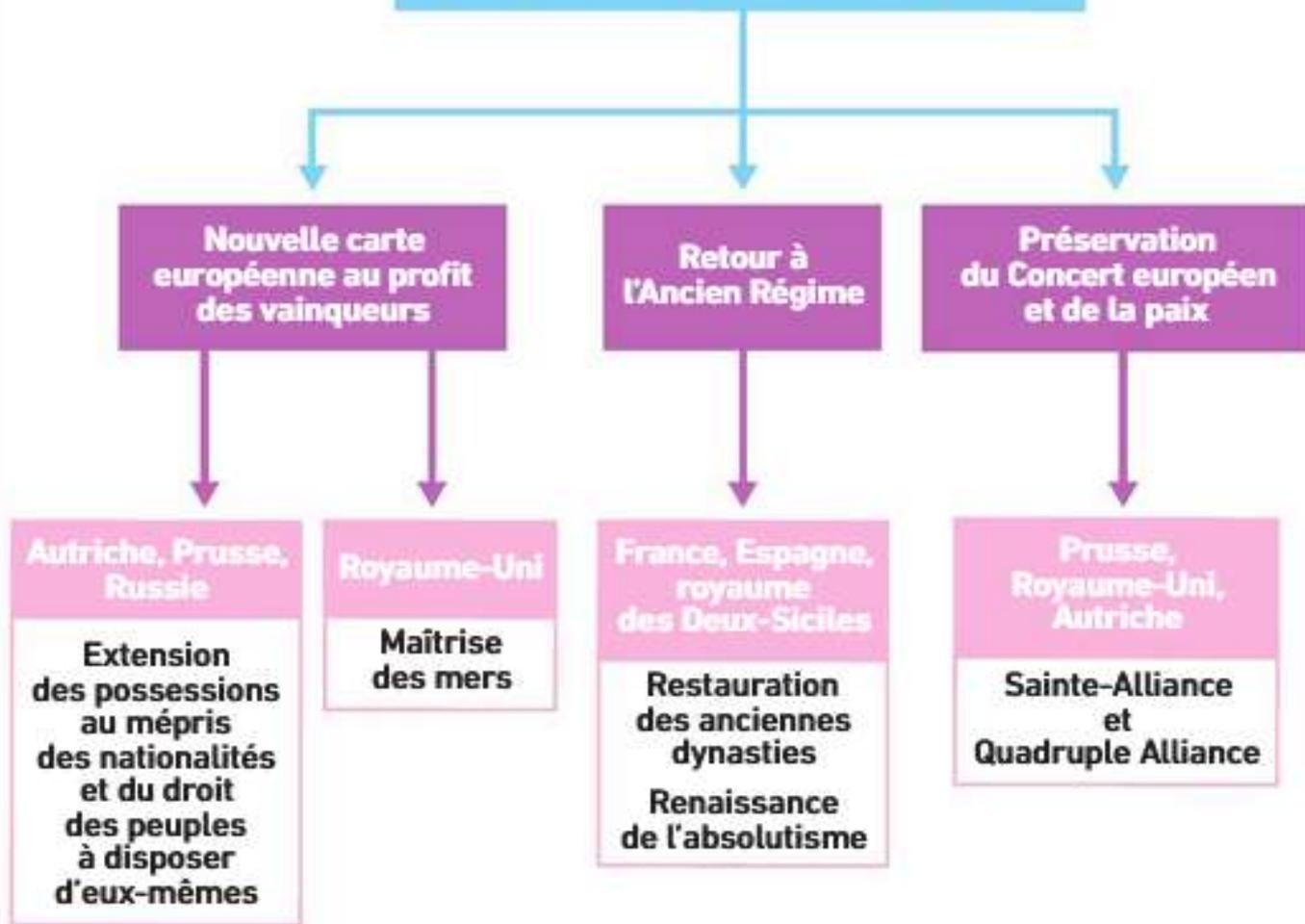
2 BIOGRAPHIE

Klemens Wenzel von Metternich (1773-1859)

Opposé aux idées de la Révolution française, il est ministre des Affaires étrangères de l'Autriche. Au congrès de Vienne, il parvient à imposer sa nouvelle vision de la diplomatie. Il encourage les principaux souverains à s'unir pour rétablir partout l'Ancien Régime : « Si dans cette crise effrayante, les principaux souverains de l'Europe étaient désunis, nous serions tous emportés dans un petit nombre d'années. » (*Mémoires*). Devenu chancelier en 1821, il symbolise le maintien de l'ordre établi. Il est chassé du pouvoir lors du Printemps des peuples de 1848.



UNE NOUVELLE DONNE EUROPÉENNE



1 Les décisions du congrès de Vienne

L'Acte final du congrès de Vienne (9 juin 1815) présente les résultats de huit mois de discussions.

8. Quels sont les objectifs recherchés par Metternich ? Sur quoi portent les décisions du congrès de Vienne ? (2,5 points).

5 Le nouvel ordre européen

a. La Sainte-Alliance

« Les trois monarques contractants [empereurs d'Autriche et de Russie, roi de Prusse] demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours. »

Traité de la Sainte-Alliance, 26 septembre 1815.

b. La Quadruple Alliance

« L'empereur d'Autriche, le roi du Royaume-Uni [...], le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies [...] ont résolu [...] de fixer [...] les principes qu'[ils] se proposent de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourront encore la menacer [...].

Art. 2 [...] Comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle, pourraient encore [...] déchirer la France, et menacer ainsi le repos des autres États, les Hautes Parties Contractantes reconnaissant solennellement le devoir de [...] veiller [...] à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent [...] à concerter [...] les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs États respectifs, et pour la tranquillité générale de l'Europe. »

Traité de la Quadruple Alliance,
20 novembre 1815.

9. Comparez les deux traités de 1815, celui de la Sainte-Alliance et celui de la Quadruple-Alliance en vous appuyant sur les dates, les pays participants et leurs objectifs. (3 points).



Révolutions	État libéral	Intervention des puissances
★ succès	État ayant acquis l'indépendance	→ libérales
★ échecs	État réactionnaire	→ réactionnaires

1 Les révolutions de 1830-1832

Doc interactif
 Manuel numérique

2 Les Belges revendiquent l'indépendance

« Belges ! Nos compatriotes, nos amis, nos frères ! Nos représentants ont décrété l'indépendance de la Belgique [...] »

Avec un chef imposé ou seulement indiqué par l'étranger, notre indépendance ne serait qu'une chimère, et notre révolution que du temps et du sang perdus. Soyons Belges et terminons la révolution comme nous l'avons commencée, par nous-mêmes. Mais, avant tout, soyons prêts à la guerre [...]. Les Polonais, comprimés entre trois États dont la politique combinée tend à l'asservissement de cette héroïque nation, repoussent les hordes innombrables et aguerries de l'autocrate¹. Nous, c'est seule-



3 Une constitution pour la Belgique

Victor Lagye, gravure, 1851.

- 1 Paysan 2 Soldat 3 Magistrat
- 4 Garde civique 5 Ouvrier

La Belgique, indépendante en 1830, prend le lion pour emblème. Son roi, Léopold de Saxe-Cobourg, accepte une constitution en 1831.

ment au roi de Hollande [...] que nous avons affaire. Les différents intérêts qui divisent les puissances dont nous sommes entourés sont une sûre garantie de l'indépendance que nous saurons vouloir. Les soldats de l'Autriche et de la Prusse pourraient concourir à étouffer la liberté à Varsovie ; jamais les grands peuples de la France et de l'Angleterre ne prêteront leur appui aux prétentions du despote hollandais [...]. Belges, ne comptons que sur nous seuls ; la liberté se prend et ne se demande pas. »

Manifeste de l'Association nationale belge, 1831.

1. Le tsar Nicolas I^{er} de Russie.

10. Où a lieu la poussée révolutionnaire de 1830 et avec quels résultats ? (2 points).

11. Sur quoi et sur qui s'appuie la révolution belge pour réussir ? (3 points).



4 L'insurrection polonaise écrasée

Horace Vernet, *Le Prométhée polonais*, huile sur toile, 45 x 35 mm, 1831 (Bibliothèque polonaise, Paris).

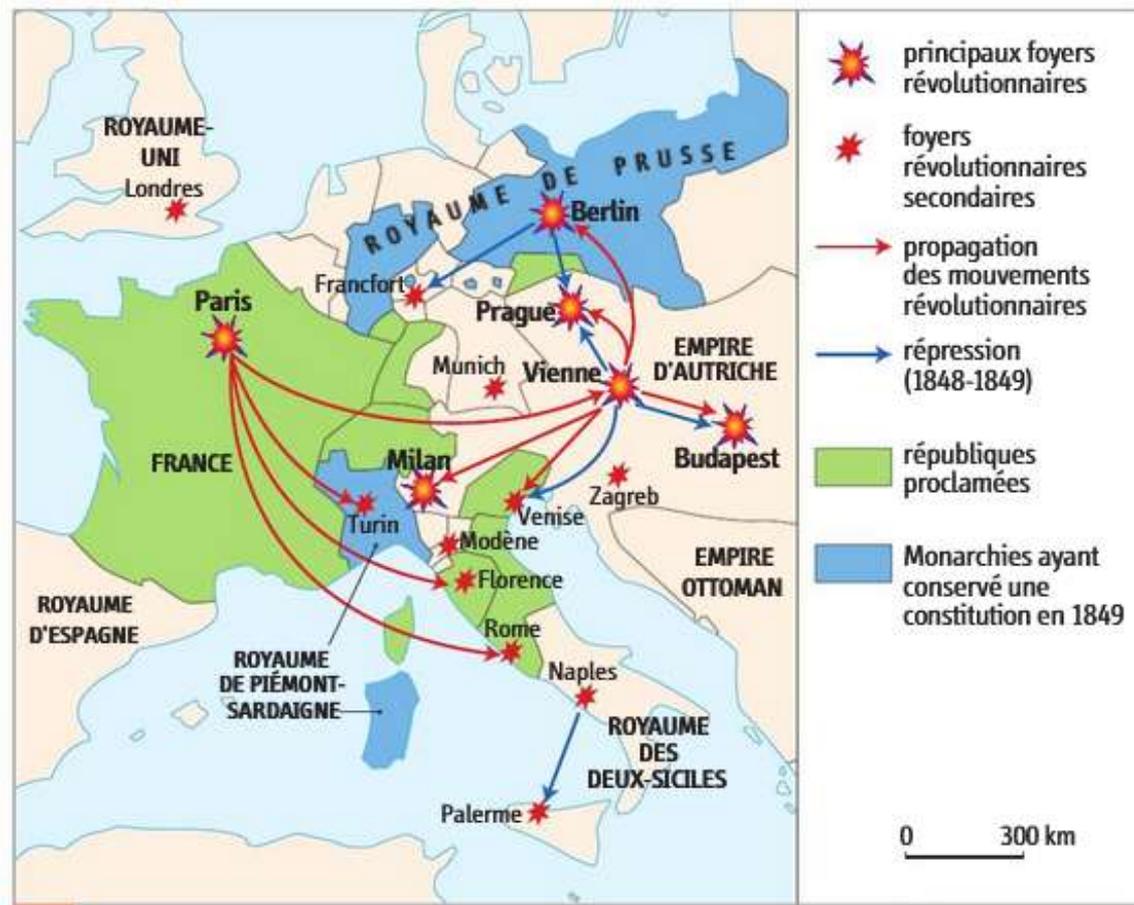
L'allégorie polonaise est représentée sous la forme d'un soldat mort attaqué par l'aigle russe. L'insurrection polonaise est écrasée par la Russie en septembre 1831. La Pologne est partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

12. Contre qui les Polonais ont-ils lutté et comment expliquer leur défaite ? (1 point).

5 La Pologne abandonnée par l'Europe

« La révolution de Pologne est étouffée ; l'ordre règne à Varsovie [...]. Pauvre Pologne ! Elle a expiré, abandonnée par tous ceux qui lui témoignaient une amitié hypocrite ! Il est de bon ton dans les cours et dans les salons dorés de s'attendrir à l'idée de la Pologne [...]. La pauvre Pologne s'est dévouée comme une victime pour arrêter la Russie qui s'ébranlait contre la civilisation. Pour soutenir cette lutte inégale, elle avait fait appel à l'Europe occidentale : "Peuple indocile, avait-on dit tout bas dans les conseils des rois !" [...] Sous l'influence d'un vif sentiment de catholicisme, elle avait invoqué Marie, et les catholiques de France étaient restés muets dans leurs basiliques [...]. D'une voix déchirante, elle avait demandé de l'argent, elle n'avait pas trouvé de crédit ; les capitalistes n'avaient d'entrailles que pour Metternich et Ferdinand VII. Et quand elle a été écrasée, à peine quelques voix se sont élevées pour honorer son martyr. Les cabinets européens n'ont pas voulu pour elle célébrer de funérailles. Ce cadavre déposait contre leur égoïsme, ils ont eu hâte de l'enfouir. »

Le Globe (journal socialiste français),
20 octobre 1831.



1 Le Printemps des peuples (1848)

13. Montrez que le printemps des peuples est une révolution des peuples européens. (2 points).

14. Quelles sont les revendications tchèques ? (2 points).

2 Revendications à Prague

« Dès le commencement de mars, le seul contrecoup des événements de Paris avait amené à Prague une agitation extraordinaire [...]. Le 11 mars, à la veille de la révolution de Vienne, il y eut [...] une assemblée publique qui était comme le premier symptôme de tout le mouvement et qui devait laisser de profonds souvenirs chez les habitants de Prague, naguère si paisibles [...]. La salle pleine, un certain Fastez, un cafetier [...], donna lecture, en langue tchèque, des différents articles qu'il proposait de comprendre dans la pétition. Égalité des deux races¹ à l'école, devant la justice et devant l'autorité ; obligation pour tout employé de parler les deux langues [...] ; élargissement des bases de la représentation nationale [...] ; liberté de la presse absolue ; une chancellerie responsable siégeant à Prague ; [...] suppression des droits féodaux, des corvées [...] ; la liberté personnelle assurée ; l'égalité de toutes les confessions [...]. L'auditoire applaudissait à tout rompre, Allemands et Tchèques confondus dans le même enthousiasme. »

A. Thomas, « La prague de 1848 »,
Revue des Deux-Mondes,
 septembre 1848.

¹. Peuples tchèque et autrichien.

Des peuples unis pour une même cause

Frédéric Sorrieu,
*La République universelle,
démocratique et sociale –
Le Pacte*, lithographie, 1848
(Musée Carnavalet, Paris).

Les peuples européens
se rassemblent devant
un arbre de la Liberté
et la statue des Droits
de l'homme.



15. Décrivez le document et donnez-en le sens. (4 points).